

N° 54/45/UN9/22

UNIFICATION DU TOGO ET AVENIR DU TOGO SOUS ADMINISTRATION

BRITANNIQUE

Déclaration du représentant du Canada à la Quatrième Commission, M. le député Lucien Cardin, sur les points 35 et 52 de l'ordre du jour intitulés: Question de l'unification du Togo, rapport spécial du Conseil de tutelle; Avenir du territoire sous tutelle du Togo sous administration britannique. Neuvième session de l'Assemblée générale, Nations Unies, New-York, 8 décembre 1954.

Nota: On trouvera à la suite de la déclaration le texte de la résolution adoptée par la Commission ainsi que les résultats du vote.

Voilà maintenant sept ans que la question du Togo retient l'attention des membres de cette Commission. C'est en 1947 en effet que la Conférence Pan-Ewée en vue de satisfaire aux aspirations nationales des populations ewées habitant la région située entre les fleuves Volta et Mono soulevait pour la première fois aux Nations Unies la question du partage du Togo allemand en deux territoires placés sous administrations différentes.

Depuis lors, d'autres groupements politiques ont fait connaître aux Nations Unies leur opinion sur ce point. C'est ainsi qu'au cours de la présente session, quinze pétitionnaires représentant non moins de sept partis politiques nous ont entretenus de leur attitude vis-à-vis la question qui nous occupe ainsi que de la solution qu'ils préconisent. Les uns, tel le Convention Peoples' Party et le Northern Peoples' Party revendiquent pour la partie du Togo dont ils relèvent la continuation de l'association politique et de l'union administrative avec le territoire limitrophe. Le Parti togolais du progrès et l'Union des chefs et des populations du Nord ne demandent, pour leur territoire, pas autre chose que celui-ci apprenne à se gouverner lui-même sous l'égide de la puissance administrante. D'autres enfin, et c'est le cas du Togoland Congress, de la Conférence Pan-Ewée, du Comité de l'unité togolaise et du Mouvement de la Jeunesse togolaise, préconisent l'unification et l'indépendance à brève échéance des deux territoires sous tutelle. Les opinions, comme on le voit, sont partagées. On est certes loin de la prétention qui jusqu'à ces derniers temps voulait que l'opinion togolaise soit, d'une façon générale, favorable à une forme déterminée d'unification qui serait acceptable à la majorité des habitants des deux territoires. Tout au plus, les déclarations des pétitionnaires auront-elles fait ressortir les résultats des consultations auxquelles les autorités administrantes ont procédé durant les deux dernières années relativement à la reconstitution du Conseil mixte pour les affaires togolaises.